

# GALA 20<sup>e</sup>

DES DUBUC  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE SAGUENAY-LE FJORD

## 20<sup>E</sup> ÉDITION

—  
PRÉSENTÉ PAR

**RioTinto**

—  
COLLABORATION SPÉCIALE

Ville de  
**Saguenay**

MRC du  
Fjord-du-Saguenay

**GUIDE DE MISES EN CANDIDATURE**

# LE GALA DES DUBUC DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAGUENAY-LE FJORD

## RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE DE NOS ENTREPRISES ET ORGANISATIONS!

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord désire souligner et reconnaître les performances des entreprises et organisations qui se sont démarquées au cours de l'année dans les différents secteurs économiques qui tissent la toile d'affaires de la Ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La Chambre de commerce est donc fière de vous présenter ce guide qui donne les directives pour monter un dossier de candidature dans l'une ou l'autre des onze (11) catégories du « Gala des Dubuc 2024 ». Chaque entreprise ou organisation peut déposer un dossier dans **deux catégories maximum**.

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- **L'entreprise ou l'organisation doit être membre en règle de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord** (les membres de l'Aile jeunesse ne peuvent poser leur candidature puisqu'ils sont membre en tant qu'individu). **Il est à noter que si une entreprise ou une organisation devient membre de la CCISF après le 5 novembre 2023 et qu'elle dépose sa candidature pour le Gala des Dubuc 2024, l'adhésion devra être payée pour deux (2) ans pour que la candidature soit jugée recevable.**
- L'entreprise ou l'organisation doit être en affaires et constituée légalement depuis au moins deux (2) ans en date du 31 décembre 2023 (à l'exception de la catégorie « Startup »). L'information sera validée à partir de la date d'inscription au Registraire des entreprises.
- L'entreprise ou l'organisation doit avoir une place d'affaires sur le territoire desservi par la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord.
- Les entreprises ou organisations dans lesquelles est associé la présidence de la Chambre de commerce ne peuvent déposer un dossier de candidature.
- Les entreprises ou organisations dans lesquelles œuvrent un ou des membres du jury ne peuvent déposer un dossier de candidature.
- Les entreprises ou organisations dans lesquelles œuvrent un ou des membres du conseil d'administration ne peuvent déposer un dossier de candidature.
- Pour la catégorie Startup, l'entreprise ou l'organisation doit être en affaires depuis trois (3) ans ou moins au 1<sup>er</sup> novembre 2023 (l'information sera validée à partir de la date d'inscription au Registraire des entreprises).

## LE COMITÉ DU JURY

**Un jury externe à la Chambre de commerce** composé de différents intervenants impliqués dans le développement socioéconomique du territoire fait la sélection des finalistes et des gagnants dans chacune des catégories. Le jury sélectionne au minimum deux (2) et au maximum trois (3) finalistes dans chaque catégorie. Le jury sélectionne les finalistes et les gagnants en se basant sur les critères d'évaluation présentés dans chaque catégorie.

## DATE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite pour déposer un dossier est le **vendredi 2 février 2024, à midi**. Aucun autre document ne sera accepté.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS

Si vous avez des questions relatives au contenu de ce document ou si vous souhaitez avoir des précisions concernant l'une ou l'autre des catégories, veuillez communiquer avec Madame Kathya Poutré, coordonnatrice aux communications et réseaux sociaux, au 418-543-5941, poste 222 ou par courriel à l'adresse suivante : [kpoutre@ccisf.ca](mailto:kpoutre@ccisf.ca).

## CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies demeurent confidentielles et ne servent qu'à évaluer les candidatures reçues.

# COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

VOUS DÉSIREZ DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE AU GALA DES DUBUC 2024? NOUS VOUS INVITONS À LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES ET À COMPLÉTER CHACUNE DES ÉTAPES SUIVANTES.

## ÉTAPE 1

### Complétez le formulaire d'inscription et retournez-le à la CCISF

Complétez le formulaire d'inscription de la page 11 en répondant à toutes les questions et en cochant la ou les catégories dans lesquelles vous désirez déposer votre candidature (maximum 2 catégories par entreprise). Une fois le formulaire complété, retournez-le par courriel à l'adresse suivante : [kpoutre@ccisf.ca](mailto:kpoutre@ccisf.ca) afin de valider votre inscription. Un questionnaire correspondant à votre catégorie (ou à vos deux catégories) vous sera acheminé par courriel.

## ÉTAPE 2

### Complétez le questionnaire

Complétez le questionnaire Word qui vous sera acheminé par courriel une fois que votre formulaire d'inscription sera reçu à la Chambre de commerce. Aucun autre document ne sera accepté.

*Note : Il est très important que vous utilisiez le questionnaire Word afin de faciliter l'évaluation du jury externe à la Chambre de commerce et de respecter l'espace alloué pour chacune des questions.*

## ÉTAPE 3

### Retournez le questionnaire ainsi que votre logo

Une fois le questionnaire complété, retournez-le par courriel avant le vendredi 2 février 2024, à midi à l'adresse courriel [kpoutre@ccisf.ca](mailto:kpoutre@ccisf.ca) (aucun document supplémentaire ne sera accepté). **Il est important de joindre votre logo en format vectoriel (.ai) lors de l'envoi des documents.**

# LES CATÉGORIES

Dans le cadre du Gala des Dubuc 2024, la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord propose onze (11) catégories. Il est important de rappeler qu'une entreprise ou une organisation peut déposer un dossier de candidature dans **deux catégories maximum**.

**Note :** Une entreprise ne peut soumettre un dossier dans une catégorie qu'elle a remportée au cours des trois dernières années. Cette entreprise peut toutefois déposer un dossier dans une autre catégorie.



## LE DUBUC

Le trophée tant convoité se nomme le Dubuc. Il rend hommage à un grand bâtisseur de notre région : l'homme d'affaires J.E.A. Dubuc. Cette sculpture originale, créée par l'artiste baieriverain Giuseppe Benedetto, symbolise un personnage dégageant la force et le courage nécessaires pour la réussite en affaires. Le personnage tient bien haut la fleur emblème du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la gaillarde, symbole de l'ingéniosité.

## ■ CONSTRUCTION

La catégorie *Construction* fait référence aux entreprises qui oeuvrent dans le domaine de la construction générale et des métiers spécialisés.

### Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Entrepreneur général
- Maçonnerie
- Peinture
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Climatisation
- Location de grue
- Installation de clôture
- Échafaudage
- Terrassement
- ...

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Réalisations
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Outils numériques
- Main-d'œuvre
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

## ■ DÉFI TERRITORIAL (MRC du Fjord-du-Saguenay)

Le prix *Défi territorial (MRC du Fjord-du-Saguenay)* est attribué à toute entreprise dont le siège social et/ou une place d'affaires sont sur le territoire de l'une ou l'autre des treize (13) municipalités faisant partie de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'entreprise doit démontrer qu'elle a généré des retombées économiques significatives et qu'elle s'est démarquée par sa croissance constante et sa contribution au développement de son milieu.

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Retombées sur le territoire
- Main-d'œuvre
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Outils numériques
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

## ■ DÉTAILLANT, DISTRIBUTION ET E-COMMERCE

La catégorie *Détaillant, distribution et e-commerce* englobe tous les secteurs du commerce de détail, de la distribution et du commerce en ligne tout en faisant référence à la qualité exceptionnelle de la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise.

### Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Animaleries
- Boutiques et magasins (vêtements, fleurs, décoration, articles de cuisine, équipements de sports, musique, livres et journaux, etc.)
- Dépanneurs et stations-service
- Épiceries
- Marchands de véhicules automobiles et récréatifs ainsi que de leurs pièces
- ...

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Main-d'œuvre
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Outils numériques
- Pérennité

## ■ EMPLOYEUR D'EXCEPTION

La catégorie *Employeur d'exception* récompense une stratégie d'avant-garde au niveau de la mise en place de pratiques innovantes en gestion des ressources humaines. Cette catégorie vise à mettre à l'honneur des entreprises ayant amélioré leur environnement de travail à partir des politiques de productivité de ressources humaines en place. De plus, elle favorise les innovations normatives et les certifications (ex. Entreprise en santé, Employeur remarquable, Conciliation famille-travail, etc.).

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Développement des compétences
- Main-d'œuvre
- Reconnaissance
- Rayonnement
- Outils numériques en ressources humaines
- Innovations normatives et certifications en ressources humaines

## ■ ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

La catégorie *Entrepreneuriat collectif* fait référence aux organisations qui exercent des activités économiques à des fins sociales. Elles sont administrées de façon collective et indépendante des organismes publics. Elles sont bien ancrées dans leur milieu et contribuent à la vitalité socioéconomique des territoires. Cette catégorie fait référence aux coopératives, mutuelles et organismes à but non lucratif exerçant des activités marchandes qui consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services. L'organisation aspire à une viabilité économique et compte des revenus autonomes.

### Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

Toutes organisations avec une gouvernance démocratique par les membres dans tous secteurs confondus (agroalimentaire, arts et culture, commerce de détail, immobilier collectif, loisirs, manufacturier, médias et communication, tourisme, services aux entreprises, services aux personnes, santé, transport, TIC, etc.).

- Coopératives funéraires
- Coopératives forestières
- Entreprises d'aide à domicile
- Médias (journaux locaux, radio communautaire, Web)
- Centres de travail adapté
- Organismes de loisir et de tourisme

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Outils numériques
- Vie démocratique
- Mobilisation du milieu
- Qualité des emplois
- Retombées dans le milieu social et économique
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

## ■ MANUFACTURIER

La catégorie *Manufacturier* fait référence à l'industrie de la fabrication via l'exploitation, la production et la transformation des ressources naturelles ou à la production de biens manufacturés.

### Exemples de catégories d'organisations admissibles :

- Fabrication d'aliments (produits laitiers, viande, boulangerie, mise en conserve, etc.)
- Fabrication d'asphalte et de matériaux d'asphalte
- Fabrication de boissons (distillerie, brasserie, etc.)
- Fabrication de meubles
- Fabrication de produits en bois
- Fabrication de produits métalliques (incluant gravure et estampage)
- Fabrication de vêtements, d'accessoires vestimentaires et de produits en cuir
- Impression
- Première transformation des métaux
- Produits en argile, en verre, en ciment, en béton, chaux et produits en gypse
- Usine de fabrication du papier/carton
- ...

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Performance globale
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Main-d'œuvre
- Réalisations
- Pérennité

## ■ MICROENTREPRISE ET TRAVAILLEUR AUTONOME

La catégorie *Microentreprise et travailleur autonome* fait référence soit aux très petites entreprises, employant moins de 5 salariés (incluant le ou les propriétaires) soit aux personnes travaillant pour elle-même et non pour le compte d'une autre personne.

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Réalisations
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Outils numériques
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

## ■ SERVICE

La catégorie *Service* fait référence à la qualité exceptionnelle des services offerts aux différentes clientèles et à la performance de l'ensemble de la gestion de l'entreprise.

### Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :

- Architecture, génie et services connexes
- Coiffure et esthétique
- Conception de systèmes informatiques et services connexes
- Photographie
- Publicité et services connexes
- Restaurants
- Services de comptabilité
- Services funéraires
- Services juridiques
- Services spécialisés de design
- Soins de santé (cabinet de médecins, dentistes et autres praticiens)
- Soins pour animaux
- Traduction et interprétation
- ...

### **Critères d'évaluation :**

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés
- Réalisations
- Main-d'œuvre
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Outils numériques
- Pérennité

## ■ **STARTUP**

La catégorie *Startup* est attribuée à une entreprise ou une organisation en affaires depuis trois (3) ans ou moins au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Elle évalue différentes stratégies et actions mises en place sur lesquelles les bases de l'entreprise sont fondées.

### **Critères d'évaluation :**

- Portrait général de l'organisation
- Développement de marchés
- Enjeux
- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Outils numériques
- Main-d'œuvre
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

## ■ **TOURISME ET ÉVÉNEMENT**

La catégorie *Tourisme et événement* fait référence à la qualité du ou des produits touristiques offerts et/ou événement ainsi qu'aux stratégies mises en place afin de promouvoir votre offre et faire rayonner la région.

### **Exemples d'organisations admissibles dans cette catégorie :**

- Activités et événements culturels
- Attractions touristiques
- Festivals
- Hôtels et gîtes
- Sites touristiques
- Spectacles
- ...

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Investissements
- Satisfaction de votre clientèle
- Développement de marchés régional et/ou hors région
- Outils numériques
- Main-d'œuvre
- Environnement, social et gouvernance (ESG)
- Pérennité

## ■ TRANSFERT D'ENTREPRISE ET RELÈVE

La catégorie *Transfert d'entreprise et relève* met de l'avant une organisation qui a réussi avec succès un transfert d'entreprise ou dont le transfert est en cours. Si le transfert est entièrement complété, celui-ci doit avoir été réalisé au cours des trois (3) dernières années.

### Critères d'évaluation :

- Portrait général de l'organisation
- Profil de la relève
- Rôle du cédant
- Support au transfert
- Plan de relève



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION / GALA DES DUBUC 2024

Nom de l'entreprise ou de l'organisme \_\_\_\_\_

**ATTENTION tel que vous désirez qu'il soit inscrit sur le trophée si vous êtes récipiendaire**

Année de fondation \_\_\_\_\_ Comment avez-vous entendu parler du Gala? \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Personne contact \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Cellulaire \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Site Internet \_\_\_\_\_

Nom page Facebook entreprise \_\_\_\_\_

Nom page LinkedIn entreprise \_\_\_\_\_

Nom page Instagram entreprise \_\_\_\_\_

### DEUX CATÉGORIES MAXIMUM :

- CONSTRUCTION
- DÉFI TERRITORIAL (MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY)
- DÉTAILLANT, DISTRIBUTION ET E-COMMERCE
- EMPLOYEUR D'EXCEPTION
- ENTREPRENEURIAT COLLECTIF
- MANUFACTURIER
- MICROENTREPRISE ET TRAVAILLEUR AUTONOME
- SERVICE
- STARTUP
- TOURISME ET ÉVÉNEMENT
- TRANSFERT D'ENTREPRISE ET RELÈVE

Veuillez retourner ce formulaire à la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord avant le 2 février 2024 midi afin de valider votre inscription à l'adresse suivante : [kpoutre@ccisf.ca](mailto:kpoutre@ccisf.ca). Un questionnaire correspondant à votre ou vos catégorie(s) à compléter vous sera acheminé par courriel.

### SERVICE DE RÉDACTION

La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord offre un service de rédaction aux entreprises qui auraient besoin d'aide pour bâtir leur questionnaire. Les coûts de ce service sont de 550 \$, ce qui comprend une entrevue téléphonique, la rédaction des textes de l'ensemble du questionnaire et la révision linguistique (places limitées). Toutefois, **une entreprise intéressée à faire appel à ce service doit le faire avant le 12 janvier 2024**. Vous devez communiquer avec Madame Kathya Poutré de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord au 418-543-5941, poste 222 ou par courriel à [kpoutre@ccisf.ca](mailto:kpoutre@ccisf.ca).

Je désire utiliser le service de rédaction